



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## protection

Question écrite n° 42413

### Texte de la question

Mme Delphine Batho interroge M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens. Dans la feuille de route gouvernementale adoptée à l'issue de la conférence environnementale de septembre 2012, le Gouvernement s'est engagé à « élaborer d'ici juin 2013 une stratégie nationale comprenant des actions de recherche, d'expertise, d'information du public et de réflexion sur l'encadrement réglementaire » des perturbateurs endocriniens. Elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître la date à laquelle la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens sera publiée.

### Texte de la réponse

Certains produits ou objets d'usage quotidien tels que des détergents, des matières plastiques, des cosmétiques, des textiles ou des peintures contiennent des substances chimiques soupçonnées d'être des perturbateurs endocriniens, susceptibles de porter atteinte à la santé humaine et à l'environnement. Limiter l'exposition de l'environnement et de la population, en particulier celle des populations sensibles, femmes enceintes et jeunes enfants, pour réduire les conséquences sanitaires, environnementales, mais également économiques et sociales des perturbateurs endocriniens, est crucial. À la suite de la conférence environnementale de septembre 2012, un groupe de travail constitué de parlementaires, de représentants des organismes publics de recherche, d'expertise et de surveillance, de représentants d'associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs, de représentants des entreprises et organisations professionnelles et de représentants des ministères concernés a été mis en place. Réuni à 6 reprises durant le premier semestre 2013 par les ministères du développement durable et de la santé, il a remis au Gouvernement un rapport présentant ses réflexions et propositions concernant l'élaboration d'une stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens. Le rapport propose notamment d'accentuer les efforts de recherche, en particulier sur les effets sanitaires (faibles doses, effets cocktails, effets transgénérationnels), les effets sur la biodiversité et les solutions de substitution. Il propose d'expertiser au moins 5 substances par an pour évaluer leur caractère perturbateur endocrinien et de gérer au mieux les risques qu'elles présentent. Selon ce rapport, la future stratégie nationale doit aussi être un moteur pour l'innovation : l'industrie a un rôle majeur à jouer, afin de participer activement à la recherche et à la mise en oeuvre de solutions de substitution, notamment via l'organisation de plateformes d'échanges d'informations. Elle doit également aider le consommateur et le travailleur à se protéger des risques liés aux perturbateurs endocriniens : meilleure information du public, poursuite de l'étude d'étiquetages spécifiques, formation des professionnels, etc. Ce rapport a été mis en consultation publique du 19 août au 20 septembre 2013. La consultation publique a permis de recueillir 1 522 commentaires. Cette forte participation montre l'importance de la problématique et l'intérêt qu'elle revêt, pour la population autant que pour l'ensemble des parties prenantes. Sur le fondement du rapport du groupe de travail, la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens est donc en cours de finalisation. Elle sera adoptée par le Gouvernement au début de l'année 2014.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Delphine Batho](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42413

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [12 novembre 2013](#), page 11752

**Réponse publiée au JO le :** [14 janvier 2014](#), page 460